

## Séance du 10 février 2018

Nombre de conseillers en exercice	11
Présents	8
Votants	8

L'an deux mille dix-huit, le 10 FEVRIER à 10H30, le Conseil Municipal de la Commune de PLAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire

Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir de vote
BERNARD Jean-Paul, Maire	x			
CUGNIET Patrick, 1 <sup>er</sup> adjoint	x			
SANCHEZ Alain, 2 <sup>nd</sup> adjoint	x			
BAYO Michel			x	
BURIAND Nancy	x			
CUZIN Bernard	x			
GIGAREL Nadine	x			
GONZALVEZ Pascal		x		
ORCEL Jean-Pierre			x	
POUGET Hélène	x			
TOMA Christine	x			

### **Délibération N°D01\_01\_2018**

**Objet: Avenant N°01 au marché de travaux de construction de la nouvelle mairie. Concerne le lot N°06 (menuiseries intérieurs) du marché de travaux de la construction de la nouvelle mairie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le montant initial du marché du lot N°06 signé avec l'entreprise Dauphiné Menuiserie qui s'élève à 19 594.40 € HT. Il dit que le devis présenté par l'entreprise pour l'ajout de façades de placards fait apparaître une plus-value d'un montant de 871.00 € HT ce qui porterait le montant à 20 465.40 € HT. Il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTENT cette modification et

AUTORISENT M. le Maire à signer l'avenant N°01 au marché de travaux LOT 06

Menuiseries intérieures.

Le montant du marché du lot 06 est donc porté à 20 465.40 € HT, soit 24 558.48 € TTC.

### **Délibération N°D02\_01\_2018**

**Objet: Avenant N°01 au marché de travaux de construction de la nouvelle mairie. Concerne le lot N°01 (terrassements- VRD) du marché de travaux de la construction de la nouvelle mairie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le montant initial du marché du lot N°01 signé avec l'entreprise GMTP sise 38260 POMMIER de BEAUREPAIRE qui s'élève à 59 973.60 € HT. Il dit que le devis présenté par l'entreprise pour la pose d'une conduite d'eau pluviale fait apparaître une plus-value d'un montant de 2 926.00 € HT ce qui porterait le montant à 62 899.60 € HT.

Il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTENT cette modification et

AUTORISENT M. le Maire à signer l'avenant N°01 au marché de travaux LOT 01

Terrassement-VRD.

Le montant du marché du lot 01 est donc porté à 62 899.60 € HT, soit 75 479.52 € TTC.